Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 65 (1936)

Heft: 12

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXVme ANNÉE. N° 12. 1er OCTOBRE 1936.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : **6 fr.**; par la poste : **30 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **7 fr.** — Le numéro : **30 ct.** — Annonces : **45 ct.** la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

Le ***Bulletin pédagogique*** *et le* ***Faisceau mutualiste*** *paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du* ***Bulletin*** *et 5 du* ***Faisceau.***

SOMMAIRE. *Partie officielle. — Partie non officielle : Le travail par équipes à l'école. — Botanistes en herbe. — Le Haut-Pré. — Bibliographie.*

PARTIE OFFICIELLE

Brevets de capacité pour l'enseignement primaire.

La commission cantonale des études, dans sa séance du 27 juillet, a délivré comme suit le brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

Mention *très bien :* MM. Georges Butty, d'Ursy ; Max Chatton, de Romont ; Mlles Monique Biétry, de Cheyres ; Hélène Bosson, de Riaz ; Marie-Rose Brach, de Zell (Lucerne) ; Marie Bühler, de Büron (Lucerne) ; Madeleine Carraud, de Monthey (Valais) ; Marguerite Clerc, de Rossens ; Jeanne Dafflon, de Fribourg ; Rosalie Dähler, de Seftingen (Berne) ; Aimée Décaillet, de Salvan (Valais) ; Marie-Thérèse Glasson, de Bulle ; Yvonne Liniger, de Wohlen (Berne) ; Pauline Marmillod, de Rossinières ; Rose Murith, de Gruyères ; Anne-Marie Pillonel, de Seiry ; Hildegarde Pürro, d'Oberschrot ; Agnès Schouwey, de Hauteville ; Yvonne Steinauer, d'Einsiedeln ; Ella Suter, de Lengnau (Argovie) ; Stéphanette Suter, de Muotathal (Schwytz) ; Hilde von Känel, d'Aeschi (Berne) ; Odile Barmaverain, de Belmont (Vaud).

Mention *bien :* MM. Romain Chammartin, de Chavannes-sous-Orsonnens ; Eugène Delley, de Delley ; Paul Genoud, de Châtel-Saint-Denis ; Justin Michel, de Maules ; Paul Oberson, de Maules ; Albert Sottaz, de Gumefens ; Henri Thévoz, de Saint-Aubin ; Mlles Anne-Marie Abriel, de Domdidier ; Yvette Bæriswyl, de Fribourg ; Elisabeth Benninger, de Salvagny ; Violette Bersier, de Cugy ; Suzanne Clerc, de Rossens ; Marthe Egloff, de Niederrohrdorf (Argovie) ; Ida Frésey, de Grandvillard ; Jeanne Morard, de Gumefens ; Marie-Thérèse Sauteur, de Fiaugères ; Heidy Stocker, de Jenins (Grisons).

Mention *satisfaisant :* MM. Gérard Banderet, de Vuissens ; Charles Descloux, de Romanens ; Max Dévaud, de Mossel ; René Goumaz, de Fétigny ; Mlle Marie-Agnès Morard, de Gumefens.

De plus, la commission a décerné le brevet pour l'enseignement dans les écoles enfantines à Mme Cyprienne Gendre, de Fribourg ; à Mlles Alice Glauser, de Rüti (Berne), et Germaine Monney, de Châbles ; le brevet pour l'enseignement des ouvrages manuels à Mlles Albertine Bapst, de La Roche ; Pauline Bard, de Semsales ; Marie Bourqui, de Murist ; Sophie Grangier, de Montbovon ; Dolorès Kündig, de Schlinbach (Lucerne) ; Maria Roulin, de Rueyres-les-Prés ; Marie Schmid, d'Oberehrendingen (Argovie) ; Louisa Vuarnoz, de Corserey ; Philomène Buchs, de Bellegarde ; Vérène Rutschi, de Heimiswil (Berne) ; Ursule Scheiwiller, de Waldkirch (St-Gall).

PARTIE NON OFFICIELLE

LE TRAVAIL PAR ÉQUIPES

A L'ÉCOLE

Tel est le titre d'un fascicule publié récemment par le Bureau international de l'éducation, qui a son siège à Genève. Ce n'est point un traité de pédagogie pratique, mais le résultat d'une enquête faite par le dit bureau, sur l'état actuel des essais de travail par équipes à l'école. Un questionnaire détaillé a été envoyé aux écoles nouvelles, aux pédagogues renommés, aux instituts pédagogiques et aux autorités scolaires des divers pays d'Europe et d'Amérique. 187 réponses provenant de 27 pays différents sont parvenues au Bureau international de Genève.

La manière d'organiser le travail par équipes dans ses détails échappe à toute règle rigide. Le travail par équipes représente quelque chose de vivant qui ne peut s'immobiliser dans des principes, mais possède un caractère dynamique. C'est pourquoi l'enquête n'apporte